

L'A-DASEN en charge du 1er degré
Janique Frayer-Miettaux

Mâcon, le 12 avril 2024

Affaire suivie par :
Clément-Robin Christelle
Tél : 03 85 22 55 55
Mél : notre.ecole71@ac-dijon.fr

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Education nationale de Saône-et-Loire.

Boulevard Henri Dunant - BP72512
Cité administrative
71025 Mâcon Cedex 9

à

Mesdames, messieurs les directeurs des écoles
publiques

S/couvert de mesdames et messieurs les IEN

Objet : dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » dans le premier degré

Certains d'entre vous se sont engagés dans la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » pour construire et déposer un projet pédagogique innovant. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre engagement et le dynamisme que vous avez su générer.

Dans l'académie de Dijon, 200 projets ont déjà été validés et financés pour un montant global de trois millions d'euros. De nombreuses écoles, collèges et lycées ont ainsi pu mettre en œuvre leur projet innovant au service de la réussite des élèves.

Ce succès a permis la consommation totale de l'enveloppe budgétaire du premier degré pour l'année civile 2024.

Si besoin, nous vous invitons à mobiliser d'autres sources de financement comme, par exemple, la plateforme « la trousse à projet » qui a déjà permis le financement de 25 projets dans l'académie en 2023. Vous trouverez en pièce jointe la liste non exhaustive des sources possibles de financement.

Le comité de pilotage académique priorisera par ailleurs les projets qui seront centrés sur l'axe d'amélioration des apprentissages des élèves, en tenant compte des principes suivants :

- Projet porté collectivement par l'équipe pédagogique et partagé par la communauté éducative ;
- Projet à forte valeur pédagogique avec un réel impact sur les apprentissages notamment les fondamentaux sans toutefois écarter d'autres priorités pédagogiques et éducatives académiques ou nationales comme la prévention du harcèlement, la prise en compte des élèves à besoins particuliers, les langues vivantes, les compétences psychosociales, la différenciation pédagogique, l'autonomie des élèves... ;
- Projet dont on peut mesurer les effets sur la réussite des élèves et dont l'évaluation est structurée ;
- Projet qui prévoit, en fonction de sa thématique, une articulation avec d'autres financements possibles : ERASMUS, cité éducative, TER, DRAEAC, Pass Culture... ;
- Projet incluant des prestations ou des interventions uniquement si celles-ci induisent une transformation pérenne des pratiques pédagogiques ;

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire


Liliane Ménissier